

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2751

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Environnement - Ecologie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet - Îlot C1 - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu situées route de Lyon et appartenant à la Ville de Saint-Priest - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2260 du 24 avril 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2751**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Environnement - Ecologie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Berliet - Îlot C1 - Acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu situées route de Lyon et appartenant à la Ville de Saint-Priest - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2260 du 24 avril 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans la perspective de la réalisation des aménagements paysagers et de biodiversité de la ZAC Berliet, îlot C1, la Métropole de Lyon envisage l'acquisition de 5 parcelles d'une superficie totale de 127 032 m², situées route de Lyon à Saint-Priest, propriété de la Ville de Saint-Priest :

Référence cadastrale	Superficie (en m ²)	Localisation	ZAC
EH 79p	253	Saint-Priest, îlot C1	Berliet
EH 81p	19 341		
EH 82	4 396		
EH 118p	102 110		
AB 118	932		
Total	127 032		

Il s'agit de 5 parcelles libres de toute occupation, pour lesquelles un accord a été conclu entre le vendeur et la Métropole. La parcelle cadastrée AB 141 de 2 447 m², mentionnée dans la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2260 du 24 avril 2023, est retirée de la transaction.

Aux termes du projet d'acte et conformément au traité de concession de la ZAC, ces terrains nus seront acquis à titre gratuit et intégrés dans le patrimoine végétal métropolitain.

Les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage seront pris en charge par la Métropole.

La direction de l'immobilier de l'État n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Abroge la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2260 du 24 avril 2023.

2° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu de 127 032 m² au total dont les parcelles cadastrées EH 82, AB 118 et celles à détacher des parcelles cadastrées EH 79, EH 81 et EH 118 libres de toute occupation, situées route de Lyon, îlot C1, ZAC Berliet à Saint-Priest et appartenant à la Ville de Saint-Priest, dans le cadre de la réalisation des aménagements paysagers et de biodiversité de la ZAC Berliet.

3° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 21, pour un montant de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

6° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses et en recettes sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-310965-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
